



## Déclaration CSA du 7 mai 2024

Commençons cette déclaration liminaire par commenter les propos qu'a tenus Stanislas Guérini lors des concertations sur son projet de loi pour « l'efficacité de la Fonction publique ». Ses propos ont inquiété mais aussi irrité bon nombre d'agents ou d'agentes. Tout d'abord un point concernant la rémunération au mérite que le président E. Macron avait évoqué et que le ministre a repris à son compte. La CGT continue de s'y opposer avec force. La rémunération dite au mérite est en fait une négation de la Fonction publique. On ne peut pas conduire la Fonction publique en proposant aux personnels d'atteindre des objectifs et de produire des résultats générateurs d'une rémunération individualisée toujours plus conséquente. Non la FP n'est pas une entreprise, tout n'y est pas quantifiable ! Autre propos très discutables : à plusieurs reprises, le ministre, relayé par un certain nombre de membres du gouvernement, a mené une campagne médiatique sur le « sujet tabou » du licenciement des fonctionnaires. Cette campagne démagogique et inacceptable sur la thématique du licenciement des fonctionnaires montre surtout une méconnaissance historique sur la création du système statutaire qui fait que le fonctionnaire est titulaire de son grade et non de son emploi. Ce dispositif a été inventé pour que les usagers.ères du service public disposent de fonctionnaires indépendant et neutre servant l'intérêt général. De plus, les licenciements pour insuffisance professionnelle comme les révocations pour les fautes les plus graves sont possibles. Agiter le chiffon rouge du licenciement est donc nul et non avenu et masque difficilement une attaque du statut.

Dans ce contexte, on ne peut que constater que la liberté syndicale est de plus en plus contrainte ces derniers temps et les exemples de répressions syndicales s'accumulent de manière inquiétante. Après la condamnation de Jean Paul Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, condamné pour apologie du terrorisme à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille, condamnation que la CGT conteste avec force c'est au tour d'un enseignant militant à Sud Education d'être inquiété suite à une plainte de la part du ministre de l'intérieur. On pourrait citer bien d'autres exemples tant la liste est longue et cette dérive autoritaire à l'égard de

responsables syndicaux est inquiétante mais la CGT se battra pied à pied pour faire respecter cette liberté syndicale acquise de haute lutte.

Dans notre secteur, l'agenda social est bien rempli et les concertations se succèdent à un rythme soutenu.

Concernant les personnels sociaux, après 2 reports par le ministère, le groupe de travail sur la revalorisation de la filière sociale a enfin eu lieu, et revalorisation très attendue. Le ministère a arbitré pour une revalorisation indemnitaire en y ajoutant une disparité géographique entre l'Île-de-France et la Province. Alors que les assistants et conseillers techniques de service social se mobilisent depuis maintenant plusieurs mois et revendiquent entre autres une revalorisation indiciaire et une véritable catégorie A, la réponse du ministère est donc décevante.

Par ailleurs, la CGT Éduc'action souhaite vous interpellier concernant le projet de décentralisation des 4 corps médicaux et sociaux (AS, médecins, infirmiers et Psy-EN), notamment suite à l'audience du 30 avril sur la filière infirmière scolaire. Pouvez-vous aujourd'hui nous communiquer des éléments concrets ? Quelles seraient les modalités de cette décentralisation ? A quelle temporalité ? Ce projet suscite une forte inquiétude chez les personnels et les réponses qui ont pu être données lors de ce GT n'ont pas rassuré. Nous rappelons que la CGT Educ'action s'oppose à toute décentralisation et reste attachée à ces que ces corps appartiennent au service public d'Éducation.

Parce que la violence chez les jeunes est un sujet préoccupant, le gouvernement veut apporter des solutions très rapidement et multiplie les annonces, à l'instar des annonces énumérées par Gabriel Attal lors d'un discours, le 18 avril, à Viry Chatillon. Une série d'annonces parmi lesquels la scolarisation des collégiens tous les jours de la semaine de 8 heures à 18 heures, d'éventuelles sanctions aux examens pour les élèves perturbateurs avec une mention dans leur dossier Parcoursup, le recours à l'internat pour les élèves à la dérive...La ministre a évoqué de nouveau ces annonces lors du lancement de la concertation « impliquer, responsabiliser, protéger » du 3 mai.

Si l'on peut comprendre que le ministère réfléchisse à endiguer la violence, les premières annonces nous rendent dubitatifs. Dans la visioconférence, il a beaucoup été question de recherche pour un cadre serein, de respect mutuel, de prévention....Les propos qu'ont tenus à cette visioconférence plusieurs experts, ne correspondent pas forcément aux annonces égrenées par G.Attal. On peut donc légitimement se poser la question de la pertinence de ces concertations.

Sur la mesure de la scolarisation des collégiens de 8H à 18H, par exemple, cette mesure, déjà expérimentée dans certains établissements, ne devrait, à priori, s'appliquer dans un premier temps qu'aux collèges REP+ avant d'être "*étendue progressivement*". Nous nous interrogeons fortement sur la justification de cette mesure. Une présence de collégiens 10 h dans leur collège, mais pour y faire quoi, en dehors des heures de cours ? Et surtout quid de la gestion de ces élèves en dehors des heures de cours ? Avec quel personnel ? De même, pour la mention faite au dossier pour Parcoursup du comportement perturbateur d'un ou une élève : une manière de marquer sur le long terme des jeunes souvent confrontés à des difficultés scolaires et sociales. Il ne faudrait pas que ces mesures stigmatisent et se focalisent les enfants des quartiers populaires. Ce n'est pas de cette manière qu'on comblera les inégalités scolaires et sociales

En attendant, le ministère n'entend toujours pas le rejet que suscitent les mesures contenues dans le choc des savoirs. Sur les groupes, sur la labellisation, DNB, Prépa seconde etc...entre une accentuation du tri social et une restriction de la liberté pédagogique des personnels enseignants, ce Choc des savoirs n'est pas la bonne réponse à apporter aux problèmes de l'École. L'intersyndicale de l'Éducation est mobilisée depuis janvier contre ce choc des savoirs. De nombreuses mobilisations, actions sous toutes ses formes, avec en particulier des réunions publiques où de nombreux parents sont présents, montrent que nous avons gagné la bataille des idées. Ce n'est pas un Choc des savoirs dont l'École a besoin mais d'un choc des moyens à l'heure où les manques humains et matériels se font sentir. Des mobilisations locales se poursuivent sous des formes diverses et la CGT Educ'action continuera de les soutenir, y compris en appelant le 14 mai à une nouvelle journée nationale de grève. Par ailleurs, avec l'intersyndicale et d'autres associations, la CGT Educ'action appellera les personnels à s'inscrire massivement le 25 mai pour une grande journée de mobilisation nationale.

Côté mobilisation dans notre secteur, cela fait des semaines que les personnels et les familles dans le département de Seine St Denis multiplient les actions par des grèves, des manifestations, des interpellations des élues pour exiger un plan d'urgence pour le département. Les réponses à ces mobilisations sont pour l'instant insuffisantes et le ministère n'a de toute évidence pas pris conscience de l'ancrage de cette mobilisation et de la détermination de ses acteurs et actrices. En effet, ce mouvement débuté le 25 février est en passe de devenir le mouvement le plus long qu'a connu ce département et est à l'image du sentiment d'abandon que ressentent les personnels, les élèves et les parents. Il est par ailleurs, extrêmement

populaire, pour preuve une cagnotte pour la caisse de grève qui s'élève à des montants jamais atteints selon de nombreux média.

La CGT Educ'action se tient à côté de tous les personnels de ce département parce que leur lutte est légitime.

Pour terminer, un mot sur les coupes budgétaires qui touchent notre ministère. Nous avons eu la surprise d'apprendre que ces coupes allaient avoir des conséquences directes sur les dispositifs d'accompagnements des élèves et leur rémunération pour les collègues. Une fois n'est pas coutume, le ministère, face au tollé qu'a provoqué cette situation, a heureusement rétro-pédalé mais l'impression d'une improvisation continue, surtout quand elle touche l'aspect financier passe mal auprès des collègues et nous espérons que ce genre de décision prise de manière unilatérale ne se reproduira pas de sitôt.